Envoyé en préfecture le 16/02/2022
Reçu en préfecture le 16/02/2022
Affiché le 16/02/2022
ID : 011-241100593-20220210-C2022_04-DE

Grand NARBONNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du 10 FEVRIER 2022 à 18h00	Date de convocation : 25 janvier 2022

Délibération
N°C2022_04

Membres en exercice :	**77**
Votants :	
Suffrages exprimés : Pour : Contre : Abstention :	

SECRETAIRE DE SEANCE : MONIE Jean-Marie

PRESENTS : ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; CALMON Julien ; CASTAN Luc, CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COURTIEL Aurélia ; COUSIN Sylvie ; DAUZATS Christine ; DELFOUR Grégory ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GOUIRY Catherine ; GUENFICI Ali ; HERAS Guillaume ; HERNANDEZ Joël ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; LAPALU Christian ; LENOIR Alexia ; LETEISSIER Gérard ; LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MALQUIER Bertrand ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PARRA Eric ; PENET Yves ; PY Michel ; RAPINAT Evelyne ; RENAULT Régine ; RIO Jean-Louis ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; THIVENT Viviane ; TIXIER Sandrine ; TUBAU Marcel ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain ; VICO Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : CODORNIOU Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel

EXCUSES : BASTIE Yves ; DARAUD Jean-François ; PECH Olivier ; PINET Marie-Christine ; RIVEL Jean-Luc ; ROGER-MATEILLE Séverine **EXCUSES EN COURS DE SEANCE : CODORNIOU Didier (jusqu'à la délibération C2022_03) ; IBANES Alexandra (jusqu'à la délibération C2022_04) ; PALMADE-GIMENEZ Muriel (jusqu'à la délibération C2022_04) ; ROCHER Edouard (jusqu'à la délibération C2022_03)**	**EXCUSES AVEC PROCURATION : ABED Yamina ; ALAUX Sylvie ; AMBROSINO Jean-Marc ; BOUISSET Cyrielle ; BOUSQUET Didier ; BREHON Bruno ; CESAR Jean-Paul ; CHING Monique ; DEBLED Serge ; HUYNH-VAN Nathalie ; KAISER Stéphanie ; RUDENT Yann** **PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : CODORNIOU Didier (à partir de la délibération C2022_33) ; IBANES Alexandra (à partir de la délibération C2022_05) ; ROCHER Edouard (à partir de la délibération C2022_33 jusqu'à la délibération C2022_32)**

Nomenclature Etat : Institutions et vie politique – Intercommunalité

OBJET : POLITIQUES CONTRACTUELLES – Modification du groupe de travail permanent « Finances, Politique des achats et gestion » - volet « Contractualisations »

Par délibération en date du 28 Janvier 2021, le Conseil Communautaire a décidé de créer des Groupes de Travail permanents, composés de 20 membres titulaires désignés au sein du Conseil Communautaire et permettant l'expression pluraliste des élus.

Ainsi, un Groupe de Travail permanent « Finances, Politique des achats et gestion » a été constitué, composé à ce jour de quatorze (14) membres.

Envoyé en préfecture le 16/02/2022
Reçu en préfecture le 16/02/2022
Affiché le 16/02/2022
ID : 011-241100593-20220210-C2022_04-DE

N°C2022_04 (2)

Aujourd'hui, la situation économique, sociale et sanitaire que traversent les territoires, nécessite de faire des choix et de définir des priorités, dans un contexte de finances publiques contraint.

Dans ce cadre, les différentes contractualisations qui se dessinent autour des dispositifs portés par l'Etat, la Région, le Département et l'Europe, représentent des atouts non négligeables pour le financement des projets d'aménagement, de développement et de cohésion sociale et territoriale portés par le bloc communal.

Depuis le 1er janvier 2022, le Contrat de Relance et de Transition Ecologique, CRTE, est désormais, le cadre de droit commun des différentes politiques publiques territorialisées et toute nouvelle contractualisation proposée par l'Etat. L'attribution des subventions d'investissement de l'Etat s'appréciera dorénavant, en cohérence avec le projet de territoire de chaque CRTE.

Dès le 1er semestre de cette année, la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée engagera la concertation et un Dialogue stratégique et de gestion avec chacun des Territoires de projets, pour élaborer le futur Contrat Territorial Occitanie pour la période 2022 – 2028.

Par ailleurs, le Contrat Territorial Occitanie 2022 – 2028 sera la Démarche Territoriale Intégrée de référence pour la mise en œuvre des fonds européens sur les territoires (LEADER, FEAMPA et mise en œuvre de l'Objectif Stratégique 5 du FEDER).

Par ailleurs, il est désormais nécessaire, d'aborder de façon stratégique l'ensemble de ces contractualisations et de trouver un point d'équilibre et de cohérence entre elles et le projet de territoire « Grand Narbonne 2030 ».

Il est également important de pouvoir identifier toutes les opportunités de financement pour le Grand Narbonne et les communes découlant de ces contractualisations, de prioriser les fonds à mobiliser pour chaque projet et / ou d'analyser une possible complémentarité des fonds entre les différents dispositifs.

Dans ce contexte et afin d'articuler l'ensemble des démarches autour de ces enjeux de contractualisation, il serait opportun d'élargir le Groupe de Travail permanent « Finances, Politique des achats et gestion » pour intégrer un volet « Contractualisations ».

L'ensemble des Groupes de Travail permanent est composé de vingt (20) membres. A ce jour, quatorze (14) personnes constituent le Groupe de Travail permanent « Finances, Politique des achats et gestion ». Six (6) Conseillers peuvent donc encore rejoindre ce dernier.

Les conditions de désignation des membres des groupes de travail sont les suivantes :

- L'article L.2121-21 du CGCT dispose que lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination, le vote a lieu à bulletin secret.
- Dans ce cas, si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.
- L'article L.2121-21 précise que le Conseil Communautaire peut toutefois décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, sauf disposition législative ou règlementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Envoyé en préfecture le 16/02/2022
Reçu en préfecture le 16/02/2022
Affiché le 16/02/2022
ID : 011-241100593-20220210-C2022_04-DE

- Par ailleurs, ledit article indique que « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présenté après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ».
- Par application de l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article L.2121-21 est transposable au fonctionnement des EPCI.

Afin de compléter le Groupe de Travail permanent « Finances, Politique des achats, gestion et Contractualisations », après appel à candidatures sont proposés :

- Monsieur Jean-Paul CHALULEAU
- Monsieur Michel PY
- Monsieur Edouard ROCHER
- Monsieur Jean-Marie MONIE
- Monsieur Jean-Louis RIO
- Monsieur Jean-Michel ALVAREZ

Vu les articles L.2121-21, L.2121-22, L5211-1 et L5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°C2021_05 du 28 Janvier 2021 relative à la création et la composition des Groupes de Travail permanents et la désignation de leurs membres,

Vu le projet de territoire « GRAND NARBONNE 2030 »,

En l'absence d'autre candidat et conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales par renvoi de l'article L.5211-1, **les conseillers ainsi proposés sont désignés comme membres du Groupe de Travail ainsi modifié « Finances, Politique des achats, gestion et Contractualisations », les autres membres du Groupe de travail précédemment désignés demeurant inchangés.**

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture

le : |PREF|
et de sa publication
le : |AFF|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,

Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération